

Service de broyage des déchets verts

Automne 2022

Reprise à partir du 30/08/2022, service gratuit, réservez dès à présent.

BROYAGE DES DECHETS VERTS A DOMICILE :

Vous habitez sur une commune de la CCVT ?

Bénéficiez **gratuitement** du service de broyage des végétaux à domicile.

Pour cela, consultez les conditions et inscrivez-vous sur le site de la CCVT : ccdesvalleesdethones.fr/page/dechets-verts.

Le service redémarre le 30 août 2022.

A partir du 22 août, vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous.

Les avantages :

- **Economique** : vous évitez les trajets en déchetterie et vous disposez d'une ressource gratuite pour améliorer votre jardin ;
- **Pratique** : vous ne perdez plus de temps à charger votre véhicule et à aller en déchetterie ;
- **Ecologique** : vous évitez la production de déchets, leur transport inutile et vous entretenez votre jardin avec un apport naturel.

Que faire du broyat ?

Le broyat peut servir de paillage pour le jardin, en le déposant au pied des plantations. Il va les protéger du froid, de la chaleur et du lessivage par la pluie, limiter l'arrosage et nourrir le sol. Il peut aussi améliorer la qualité de votre compost. N'hésitez pas à demander conseil à l'équipe de broyage !

Communication sur les réseaux sociaux :

Publication sur le site de la CCVT à partir du 22/08/22 :

<https://www.facebook.com/ccdesvalleesdethones>